

**22^{ème} RALLYE NATIONAL
DU LARAGNAIS**

4 au 6 juin 2021

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes. Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.

PROGRAMME – HORAIRES

Programme avant le rallye

| |
|---|
| Lundi 5 avril 2021 |
| Parution du règlement Ouverture des engagements |
| Lundi 24 mai 2021 (Minuit) |
| Clôture des engagements |
| Samedi 29 mai 2021 |
| Parution du road-book A retirer au Café de la Gare à Laragne |
| Samedi 29 mai – Dimanche 30 mai – Vendredi 4 juin 2021 |
| Reconnaitances de 8h à 18h |

Programme pendant le rallye

| Vendredi 4 juin 2021 | | |
|-----------------------------|--|----------------------------------|
| 14h – 21h | Vérifications administratives | ZA du Plan – Laragne |
| 14h15 – 21h15 | Vérifications techniques | Place des Aires – Laragne |
| 15h – 19h | Shakedown | |
| 14h15 | Mise en place du parc de départ | Place des Aires - Laragne |
| 20h30 | 1^{ère} réunion des commissaires sportifs | Gymnase - Laragne |
| 22h | Publication des équipages admis au départ Publication des heures et ordres de départ de la première étape | Place des Aires - Laragne |

| Samedi 5 juin 2021 | | |
|---------------------------|---|----------------------------------|
| 8h | Départ de la 1^{ère} étape | Place des Aires - Laragne |
| 17h24 | Arrivée de la 1^{ère} étape | Place des Aires - Laragne |
| 21h | Publication des résultats de la 1^{ère} étape Publication des heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape | Place des Aires - Laragne |

| Dimanche 6 juin 2021 | | |
|-----------------------------|--|----------------------------------|
| 8h | Départ de la 2^{ème} étape | Place des Aires - Laragne |
| 13h04 | Arrivée du rallye | Place des Aires - Laragne |
| | Vérifications finales éventuelles | Garage Audibert - Laragne |
| 15h | Publication des résultats du rallye | Place des Aires – Laragne |
| 16h | Remise des prix | Place des Aires - Laragne |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes organise du 4 au 6 juin 2021 en qualité d'organisateur administratif, le 22^{ème} Rallye National du Laragnais.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le 25/02/21 sous le numéro 15 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 148 en date du 04/03/2021.

Comité d'Organisation

Présidents : Jean-Jacques MARCELLIN Président de l'ASA des Alpes
"Kiki" PASCAL Président de l'Auto-Sport du Laragnais

Secrétariat du Rallye : AUTO-SPORT DU LARAGNAIS
Chez Kiki PASCAL
ARZELIERS – 05300 LARAGNE

Permanence du rallye : Gymnase de LARAGNE du 4 juin 2021 à 14 h au 6 juin 2021 à 18 h.

Organisateur technique

AUTO-SPORT DU LARAGNAIS : Chez Kiki PASCAL
ARZELIERS – 05300 LARAGNE
Portable : 06.08.67.87.17

Site Internet : www.autosportdularagnais.com

Contacts : kikipascal05@wanadoo.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs

ARGELES Aimé Licence / Asa 5043 – 0729

Commissaires Sportifs

GHIGO Denyse Licence / Asa 1968 – 0729

MARCELLIN Jean-Jacques Licence / Asa 2499 - 0722

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

GHIGO Denyse Licence / Asa 1968 - 0729

Directeur de Course

GHIGO Gérard Licence / Asa 1967 - 0729

Directeur de Course Adjoint BBR

MAGNAN Jean Michel Licence / Asa 22775 – 0722

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES

COULLET Christian Licence / Asa 3650 – 0712

PELAT Patrick Licence / Asa 1413 – 0729

Directeur de Course Stagiaire

ARIOLI Christophe Licence / Asa 228702 - 0712

Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES

RICHARD Robert Licence / Asa 44762 – 0701

VINCENSINI Marie-Odile Licence / Asa 9658 – 0727

Commissaire Technique Responsable

FRANCOU Bertrand Licence / Asa 4010 - 0729

Commissaires Techniques Adjoints

CASOLARI Daniel Licence / Asa 187421 – 0729

MAIANO Marc Licence / Asa 37395 – 0706

RAMU Michel Licence / Asa 2669 – 0730

TURPIN Dominique Licence / Asa 119029 – 0721

LAMBERT Lismon Licence / Asa 3582 - 0726

Chargés des relations avec les concurrents

GERLAND Françoise Licence / Asa 10193 - 0508

CHAPIN Jeannie Licence / Asa 8999 - 0729

Médecin Chef

DOMERGUE Christian Licence / Asa 185261 - 0722

Chargée des relations avec la presse

GEYMET Ludivine Licence / Asa 253472 – 0722

Chronométrateurs

RICHARD Marie-Christine Licence / Asa 49602 – 0701

ROUSTAN Monique Licence / Asa 16971 - 0727

Classement

Patricksoft

Speaker

VIGNAL Michel Licence / Asa 47170 - 0724

Nombre de postes de commissaires : voir plan de sécurité détaillé

Nombre de commissaires : voir plan de sécurité détaillé

Nombre d'ambulances : voir plan de sécurité détaillé

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Laragnais compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2021 Coefficient 3

Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA 2021.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu :

A Laragne le 4 juin 2021 de 14h00 à 21h15

- Vérifications administratives de **14h à 21h** Zone Artisanale Le Plan (entrée Sud de Laragne)

- Vérifications techniques de **14h15 à 21h15** sur la Place des Aires

Les vérifications finales seront effectuées au Garage AUDIBERT - Agent FORD – LARAGNE.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au Rallye National du Laragnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **jusqu'au 24 mai 2021** minuit (le cachet de la poste faisant foi). Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'Auto-Sport du Laragnais.

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : **500.00 €**

b) sans la publicité facultative des organisateurs : **1000.00 €**

Les concurrents désirant participer au shakedown devront rajouter à leur droit d'engagement la somme de **10.00 €**.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote devront être jointes à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé,
- Au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter aux vérifications administratives, sous réserve qu'une **demande écrite** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera :

- De 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- De 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée : Zone Artisanale Le Plan à Laragne.

Les remorques sont interdites sur la zone du parc d'assistance (voir note d'information à la fin du présent règlement).

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.1.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mmx110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mmx110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Laragnais représente un parcours de **395,342 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **115,720 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3 : Sigoyer - 14,750 km

ES 2.4 : St Jean - 19,625 km

ES 5.7 : Col de Faye - 9,385 km

ES 6.8 : Chabestan - 14,100 km

L'itinéraire figure dans l'annexe "Itinéraire".

SHAKEDOWN :

La participation à ces essais non chronométrés n'est pas obligatoire.

Ne pourront y participer que les concurrents ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye, pourront prendre le départ.

Toutefois, après accord de l'organisateur, le co-pilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

IMPORTANT :

Les concurrents font part de leur décision en cochant la case prévue sur la demande d'engagement.

Toutefois, pour garder au shakedown sa valeur d'essais, il sera exceptionnellement possible de signaler sa participation à l'organisateur au plus tard le **3 juin à minuit**.

La liste des participants doit être fournie au directeur de course à l'ouverture des vérifications.

Le nombre de passages est limité à 3.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances autorisé dans chaque ES est de 3 passages.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : 29 mai, 30 mai, 4 juin 2021 de 8h à 18h.



Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique en pensant à préserver l'avenir du rallye. Les limitations de vitesses doivent impérativement être respectées conformément au Code de la route.

Conforme au règlement standard FFSA.

Un adhésif portant le N° de course sera distribué aux équipages lors du retrait du road-book. Cet adhésif doit **OBLIGATOIREMENT** être apposé sur le pare-brise avant en haut côté passager du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sera prononcée.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires Chef de poste : Chasuble orange barrée noir
- Commissaires de route : Chasuble orange
- Chronomètres : Chasuble bleue
- Directeurs d'épreuves : Chasuble rouge
- Médecin : Chasuble blanche

7.3.17P. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit (*) à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

(*) NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via le Directeur de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.3P. Dépanneuses – Abandon

Les dépanneuses mises en place par l'organisateur, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, est à la charge financière du concurrent.

En aucun cas, la responsabilité de l'organisation et/ou des services de dépannage ne sauraient être engagées lors des opérations de dépannage.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera Place des Aires à LARAGNE le **dimanche 6 juin 2021 à 16h00**.

Les prix en espèces sont cumulables.

Les chèques seront envoyés à l'adresse du pilote figurant sur le bulletin d'engagement.

Les équipages qui ne se présenteront pas à la remise des prix, perdront le bénéfice de leur trophée.

| | SCRATCH | FEMININ | | CLASSE | | | | |
|------------------|---------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| | | 1 à 2 partantes | + 2 partantes | 1 à 3 partants | 4 à 6 partants | 7 à 9 partants | 10 à 15 partants | + 15 partants |
| 1 ^{ER} | 500 € | 250 € | 250 € | 500 € | 500 € | 500 € | 500 € | 500 € |
| 2 ^{ème} | 400 € | | 150 € | | 350 € | 350 € | 350 € | 350 € |
| 3 ^{ème} | 300 € | | | | | 250 € | 250 € | 250 € |
| 4 ^{ème} | | | | | | | 150 € | 150 € |
| 5 ^{ème} | | | | | | | | 100 € |

Les classes 8W, 7K, 6K, 5K seront classées dans leur classe d'origine.

NOTE D'INFORMATION

REMRQUES

Comme chaque année, pendant toute la durée du rallye, un parking fermé, à accès réservé et gratuit, est prévu pour les remorques.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance.